

L'Assemblée nationale débute le chantier délicat de la loi bioéthique

La mission d'information se réunit mardi. Les élus macronistes ont des positions diverses, notamment sur la procréation médicalement assistée.

LE MONDE | 10.07.2018 à 11h43 • Mis à jour le 10.07.2018 à 13h45 | Par Manon Rescan ([journaliste/manon-rescan/](#))

L'Assemblée nationale entame un chantier délicat. Avec la première réunion de la mission d'information sur la loi relative à la bioéthique, mardi 10 juillet, les parlementaires vont s'atteler à la préparation de la révision de la législation concernant les neurosciences, l'intelligence artificielle, la génétique, les greffes... Ils vont surtout ouvrir le dossier de la procréation médicalement assistée (PMA). Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'était engagé à l'autoriser pour les couples de femmes et les femmes célibataires.

Une question que Richard Ferrand, président du groupe La République en marche, souhaite voir inscrite « *sans tarder* » à l'agenda des parlementaires, a-t-il dit lors du Congrès à Versailles, lundi. Le calendrier évoqué aujourd'hui est celui d'un dépôt du projet de loi en Conseil d'Etat à l'automne pour un examen à l'Assemblée début 2019.

Politiquement, le gouvernement avance en terrain miné. Personne n'a oublié les mois de débats et de manifestations qu'avait connus François Hollande avec le mariage pour tous. Emmanuel Macron a dit qu'il souhaitait un débat « *apaisé* » sur ces questions. Histoire de préparer le terrain, des Etats généraux de la bioéthique se sont tenus partout en France depuis le début de l'année. La mission d'information à l'Assemblée nationale –principalement des auditions – permettra aux députés de continuer à explorer ces sujets complexes.

Multitude de points de vue

« *Le but est de se former, pas de donner son avis personnel* », précise le député (Les Républicains) Xavier Breton, qui devrait en prendre la présidence. Toutes les parties seront en tout cas autour de la table, ce qui donnera un avant-goût des lignes de fractures au sein de l'Assemblée : M. Breton est hostile à l'élargissement de la PMA tandis que son futur rapporteur, le député (LRM) Jean-Louis Touraine, y est, lui, favorable.

Au sein même de la majorité, le chantier est loin d'être consensuel. S'il est de plus en plus clair que l'élargissement de la PMA aux couples de femmes sera discuté dans le cadre de la révision des lois de bioéthique, certains députés LRM plaident pour qu'il fasse l'objet d'un texte distinct. « *Je préconise de ne pas tout mélanger. Les lois de bioéthique concernent les progrès scientifiques, or la PMA est une question sociétale* », insiste ainsi Jean-François Eliaou, député (LRM) de l'Hérault.

Lire aussi : PMA : les Etats généraux de la bioéthique n'ont pas permis de dégager un consensus ([/bioethique/article/2018/06/06/pma-les-etats-generaux-de-la-bioethique-n-ont-pas-permis-de-degager-un-consensus_5310211_5243590.html](#))

Les élus LRM qui participent à la mission d'information sont à l'image de cette majorité aux positions diverses. Agnès Thill, députée de l'Oise, opposée à l'élargissement de la PMA, y siègera aux côtés de Guillaume Chiche, député des Deux-Sèvres à l'origine d'une tribune signée par 47 députés LRM, publiée dans *Libération* le 29 mai, pour rappeler la volonté de mise en œuvre de cette promesse de campagne. Pour ne froisser personne, le groupe macroniste devrait avoir une liberté de vote sur ces sujets éthiques.

La représentation de cette multitude de points de vue est d'autant plus importante que l'engagement présidentiel n'a pas épuisé l'ensemble des débats à venir. « *De la PMA découlent d'autres questions : la filiation, le remboursement de l'acte, l'anonymat et la gratuité du don de sperme...* », énumère Thomas Mesnier, député LRM de Charente. Autant de sujets sur lesquels la majorité peut se diviser.

« *Est-ce qu'on introduira une priorité aux couples hétérosexuels stériles pour l'accès au don de sperme ?* », interroge par exemple M. Eliaou qui s'inquiète d'une société « *individualiste où le "droit*

à" devient prioritaire ». « Le principe de base, c'est de mettre fin à l'inégalité entre couples hétéros et lesbiens. Il n'est pas question d'introduire une priorité et c'est aussi la raison pour laquelle cela devra être pris en charge par la Sécurité sociale », estime pour sa part M. Chiche.

Lire aussi : Comité d'éthique : « Il n'y a pas de consensus sur la procréation médicalement assistée » (/societe/article/2018/06/05/comite-d-ethique-il-n-y-a-pas-de-consensus-sur-la-procreation-medicalement-assistee_5309949_3224.html)

Question complexe

Plus délicate encore est la question de la fin de vie. Le thème est exclu des lois de bioéthique, mais la mission d'information – aux contours plus larges que la future loi – pourra-t-elle échapper à cette question ? « *Le débat va forcément déborder là-dessus* », anticipe Jean-François Eliaou qui veillera à le recadrer sur « *la loi de bioéthique, point barre* ».

Certains parlementaires attendent notamment de voir si le rapporteur de la mission, Jean-Louis Touraine, favorable à la légalisation d'une aide médicalisée à mourir, la mettra à l'ordre du jour. Il avait reçu le soutien de plus de 120 députés LRM dans une tribune publiée en février dans *Le Monde*, mais s'était aussi attiré les foudres d'autres collègues hostiles à une nouvelle législation en la matière.

La question est d'autant plus complexe que LRM n'a pas de doctrine sur la question. Emmanuel Macron n'a pas donné sa position. La ministre de la santé, Agnès Buzyn, privilégie, elle, une meilleure application de la précédente loi sur la fin de vie datant de 2016. LRM pourrait dresser ses lignes directrices sur la question « *dans les prochaines semaines ou prochains mois* », selon un député. Lundi, devant le Congrès, M. Ferrand a aussi souhaité que « *l'interrogation sur la fin de vie* » soit abordée rapidement à l'Assemblée mais nul n'est capable de dire, aujourd'hui, si une nouvelle loi sera votée sur cette question pendant le quinquennat.

Lire aussi : Selon le Conseil d'Etat, il n'y a pas d'obstacle juridique à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes (/bioethique/article/2018/07/06/selon-le-conseil-d-etat-il-n-y-a-d-obstacle-juridique-a-l-ouverture-de-la-pma_5326984_5243590.html)